

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Le champagne « made in Australia » ne doit plus exister

Le champagne « made in Australia » ne doit plus exister

Par *Anonyme*

Créé le 07/09/2010 09:56

Terminé, plus de « champagne » australien. Depuis mercredi 1er septembre, un nouvel accord régissant le commerce des vins entre l'Australie et l'Union européenne est entré en vigueur.

Cet accord préserve le régime d'étiquetage du vin en place dans l'Union européenne, prévoit une protection intégrale des indications géographiques de l'Union, y compris pour les vins destinés à l'exportation vers des pays tiers, et surtout consacre un engagement clair des autorités australiennes en faveur de la protection des mentions traditionnelles utilisées dans l'UE.

Il prévoit également que l'Australie, dans l'année suivant l'entrée en vigueur de l'accord, mettra progressivement fin à l'utilisation de plusieurs appellations importantes pour l'UE, telles que « champagne » et « porto ».

Ainsi, à partir du 1er septembre 2011, c'est-à-dire un an après l'entrée en vigueur de l'accord, les producteurs australiens ne pourront plus utiliser certaines grandes appellations européennes telles que « champagne », « porto », « sherry » ou autres indications géographiques, pas plus que certaines mentions traditionnelles comme « amontillado », « claret » ou « auslese ». Le nouvel accord préserve le régime d'étiquetage de l'UE, en énumérant les mentions facultatives qui peuvent être utilisées pour les vins australiens (par exemple, la mention des cépages, d'un prix, d'une médaille ou d'un concours, d'une couleur spécifique, etc.) et en réglementant l'indication des cépages sur les étiquettes.

Le nouvel accord établit également les conditions dans lesquelles les producteurs de vin australiens peuvent continuer à utiliser différents termes relatifs aux vins de qualité, comme « vintage », « cream » et « tawny » pour désigner des vins exportés vers l'Europe et vendus sur le marché intérieur.

En 2009, les exportations de vins européens vers l'Australie ont rapporté 68 millions d'euros. Pour la Champagne, 2,93 millions de bouteilles sont été expédiées en 2009 vers l'Australie, pour un chiffre d'affaires de 42 millions d'euros. Ce marché représente 2,6 % des volumes et 2,5 % en valeur du total des expéditions de champagne à l'export et place l'Australie en 9e position devant les Pays-Bas, depuis 2008.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : La carte des vignobles australiens, avec de nombreux vignobles, mais pas d'appellation champagne.

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/marne/le-champagne-%C2%AB-made-in-australia-%C2%BB-ne-doit-plus-exister>